

à la législature.

A l'automne de 1837, c'est-à-dire quelques mois auparavant, une autre élection générale avait eu lieu à la suite de la mort du roi : c'était alors la loi.

A la session de janvier 1839, des renseignements furent donnés en chambre au sujet de la possession d'un certain territoire convoité et par l'Etat du Maine et par le Nouveau Brunswick.

Le Maine avait donné ordre à son gouverneur de mettre sur pied 8,000 miliciens et avait voté une somme de \$800,000 pour obtenir possession de ce territoire en dispute.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle Écosse prirent des mesures pour mettre en campagne 8,500 hommes et votèrent l'argent voulu pour les dépenses.

En 1842, au mois d'août le traité d'Ashburton fixa ces limites et fut plus favorable au Nouveau-Brunswick que nous l'avons fait voir dans nos deux traités d'Histoire. Il est regrettable que l'Etat du Maine entre dans no-